

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absent excusé : Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absente : Mme MITU

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 8 février 2024

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 22 janvier 2024, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) PERSONNEL COMMUNAL : PRIME POUVOIR D'ACHAT, PARTICIPATION MAINTIEN DE SALAIRE, CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION 17, ETC.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 17 pour l'instauration de la prime au pouvoir d'achat exceptionnelle et pour la revalorisation de la participation pour le contrat maintien de salaire des agents.

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, valide les avis du CDG 17 pour la mise en place des deux points ci-dessus.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat d'assurance statutaire par le biais du CDG 17 arrive à échéance fin de cette année. Aussi, le CDG 17 recense les communes qui souhaiteraient passer par leur intermédiaire pour lancer un nouvel appel d'offres afin d'avoir un contrat au 1.1.2025.

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, est favorable pour que la commune intègre la consultation lancée par le CDG 17.

2°) CESSION PART EPAREUSE PAR LA COMMUNE DE LA VERGNE + ASSURANCE

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu par la Commune de La Vergne indiquant qu'ils ne sont plus intéressés par l'épareuse achetée en commun entre les deux communes et qu'ils rétrocèdent leur part à Landes au prix de 6 000 € TTC.

Mr le Maire indique qu'il a interrogé un garage pour un estimatif de cette épareuse en l'état actuel et le montant est supérieur.

Le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, décide l'achat de la part de l'épareuse à la Commune de La Vergne au prix de 6 000 € TTC.

Le Conseil Municipal prendra à sa charge le surcoût d'assurance si nécessaire.

3°) LOGEMENT COMMUNAL 5 RUE D'AUNIS : IMPAYES DE LOYER ET EXPULSION, ETC.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la locataire a des impayés de loyers qui commencent à être conséquents. Le Service de Gestion Comptable dont nous dépendons, a fait plusieurs démarches pour essayer d'obtenir un remboursement de ces impayés sans résultat positif. Aussi, Mr le Maire indique qu'il a pris l'attache de l'huissier de St-Jean d'Angély pour lancer une procédure d'expulsion.

Le Conseil Municipal, par 13 Voix Pour et 1 Abstention, valide le choix de Mr le Maire sur ce dossier et l'autorise à signer tous documents.

4°) ATELIER COMMUNAL : DEVIS ECLAIRAGE + DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire indique que suite à l'installation de la mezzanine, il est nécessaire de prévoir un éclairage adéquat. Il fait part du devis reçu d'Eiffage d'un montant de 4 460,85 € HT comprenant également une borne de désinfection pour les sanitaires. Mr le Maire indique qu'il serait possible de prétendre à une subvention du Département à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, par 10 Voix Pour et 4 Abstentions, valide ce devis et charge Mr le Maire de faire la demande de subvention.

5°) TRAVAUX SANITAIRES STADE/SALLE DU PUIITS : SOUS-TRAITANCE EIFFAGE POUR LA PLOMBERIE

Mr le Maire indique que la partie plomberie pour ces travaux va être soustraitée à l'entreprise GF Plomberie pour un montant de 1 993 €.

Le Conseil Municipal, par 11 Voix Pour et 3 Abstentions, accepte ce sous-traitant pour cette partie de travaux et autorise Mr le Maire à signer tous documents.

6°) CONVENTION FOURRIERE 2024

Mr le Maire fait part de la convention reçue de la SPA de Saintes comme chaque année.

Le Conseil Municipal, par 14 Voix Pour, valide la convention avec la formule tous compris à 0,60 € par habitant et autorise Mr le Maire à la signer.

7°) PROJET CITY-STADE ET AIRE DE JEUX : DELIBERATION ET AUTRES SI ELEMENTS NOUVEAUX DEPUIS LA DERNIERE REUNION.

Point reporté, aucun retour de l'Agence Nationale du Sport à ce jour.

8°) PREPARATION BUDGETAIRE : COMPTE-RENDU COMMISSION VOIRIE, DEVIS MURS CIMETIERE, DEVIS ISOLOIRS, ETC.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que les isoloirs pour les élections sont anciens et qu'il serait opportun de les changer. Il fait part d'une promotion de Comat et Valco pour un lot de 2 isoloirs simples et 1 isoloir PMR au prix TTC d'environ 900 €.

Le Conseil Municipal, par 14 Voix Pour, valide cet achat à prévoir au BP 2024.

Mr le Maire fait un compte-rendu de la commission Voirie du 17 février dernier ainsi que des devis Marchand pour les différents chemins + du débarnage.

Mr le Maire indique que le Chemin des Varennes ainsi que ceux desservant Montrichard et Lusseau ont été déclarés auprès de la Préfecture du fait de la reconnaissance de la commune au niveau catastrophe naturelle inondations.

Le choix des travaux de voirie sera déterminé à une prochaine commission voirie ou à une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Mr le Maire fait part du devis reçu du SIE pour la réparation de certains endroits du mur du Cimetière d'un montant de 1 250 €. Le Conseil Municipal, par 14 Voix Pour, valide le devis.

4°) QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 19 Mars

Mme Caiveau indique qu'elle est prévue à 10 h.

Compétence IRVE – SDEER – Borne recharge électrique

Mr le Maire fait part de l'échange qu'il a eu avec le SDEER à ce sujet.

Carte

Mr le Maire fait part de la réception de la carte postale de Toronto envoyée par Marta. Remerciements des élus présents.

TOUR DE TABLE

Salle des Fêtes

Mme Giraud signale que Mr Chat se plaint que la Salle est sale (bas de murs et portes). Les élus iront voir sur place pour suite à donner.

Lotissement privé du Clos des Amourettes

Mr le Maire informe que les travaux vont être faits pour environ 35 000 € par le lotisseur afin de pouvoir le redonner à la Commune. Mr le Maire indique qu'Eiffage doit vérifier les horloges pour savoir si elles sont compatibles avec notre installation d'éclairage public sinon devis à charge du lotisseur.

Commission Fêtes et Cérémonies

Suite à la demande du Conseil, Mme Caiveau sollicite pour une réunion de la commission fêtes et cérémonies. Elle est programmée le Mercredi 21 février à 17h45, pour discussion sur les repas à venir en 2024.

La séance est levée à 22h30.